



Donation pour achat d'une maison

Par **huleux**, le **18/05/2010** à **18:46**

Bonjour,

Ma fille et son ami achètent une maison. Le sous-seing privé doit être signé le 27 de ce mois.

Nous donnons 20 000 € à notre fille. Doit-elle déclarer à sa banque ainsi qu'au notaire la provenance de cette somme ?

Doit-on payer des impôts pour cette donation ? Doit-on donner à la banque une copie de notre compte ?

Merci pour vos réponses.